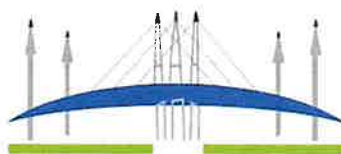


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME



CABARIOT

CHARENTE-MARITIME

17430

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

EXPLOITATION ECONOMIQUE D'UN SNACK-BAR
AIRE DE LOISIRS – ETANG DE CABARIOT

ORGANISATEUR :

Mairie de Cabariot
Monsieur le Maire
32 Rue des Gabares
17430 CABARIOT

Tel : 05 46 83 71 54

E-mail : mairie@cabariot17.fr

OBJET DE LA PUBLICITE

Autorisation d'Occupation Temporaire (A.O.T) du Domaine Public, en vue de l'exploitation d'un snack-bar situé sur l'Aire de Loisirs de Cabariot par un opérateur économique en vue d'y constituer son activité commerciale.

CARACTERISTIQUES :

Ordonnance n° 2017-562 du 19/04/2017 - Article L2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Mode de passation : procédure de publicité préalable à la conclusion d'une convention d'A.O.T. du domaine public communal, de nature à permettre la manifestation d'un intérêt pertinent, en application de l'article L.2122-1-1 alinéa 2 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

Il ne s'agit ni d'un marché public ni d'une Délégation de Services Publics.

Retrait du dossier de consultation : le dossier de consultation valant cahier des charges, le projet de convention et un modèle de lettre de candidature sont mis gratuitement à disposition soit :

- sur le site internet de la commune, à l'adresse que voici : <https://www.cabariot.fr>

- soit en version papier, auprès du Secrétariat Général de la commune aux horaires d'ouverture de la mairie.

Les candidats devront remettre leurs dossiers à l'adresse suivante :

Mairie
Monsieur le Maire
32 Rue des Gabares
17430 CABARIOT

Conditions générales d'attribution :

- **DURÉE** : la présente autorisation d'occupation temporaire est octroyée pour une durée de 1 (une) année et se renouvellera tacitement 4 (quatre) fois. La durée totale ne pourra pas dépasser 5 (cinq) années maximum. Elle débutera le 15 mars 2024 pour s'achever le 15 octobre 2029 au plus tard.
- **ACTIVITÉS** : Exploitation d'un snack-Bar tout type d'activité compatible avec la nature des locaux, les contraintes du site et l'emplacement de ce bien public
- **REDEVANCE MENSUELLE** : La présente occupation est consentie moyennant une redevance décomposée en deux parts:
 - **une partie fixe** :
Les candidats feront des propositions sur le montant de la partie fixe de la redevance, dont le plancher est fixé à 600 € (six cents euros) mensuel pour un mois complet d'activité, proratisé pour les mois non complet, avec un minimum de 200€/mois.
 - **une partie variable** :
Les candidats feront des propositions sur le montant de la partie variable fixée en pourcentage du chiffre d'affaire HT, en plus de la partie fixe (cette part variable ne sera pas versée la première année d'exploitation du snack-bar). Pour la détermination de son montant, l'exploitant devra fournir au plus tard le 31 juillet de l'année N+1 le chiffre d'affaires HT de l'année précédente.
- **LES CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES** :
 - Projet d'aménagement (architecture, esthétique,...) et investissement en matériel et en mobilier (**20 points**)
 - Conditions financières proposées (redevance mensuelle proposée (**35 points**))
 - Valeur technique de l'offre (tarification, qualité alimentaire, motivation, références, produits proposés et présentation, part de produits locaux et responsables, moyens en personnel, dispositif mis en place pour assurer la sécurité alimentaire, période d'ouverture, animations et manifestations envisagées) (**45 points**)

localisation : se référer au plan annexé au cahier des charges.

Négociations : la commune se réserve le droit de procéder ou pas, à une phase de négociation de l'offre, à la fois sur le plan technique et financier.

La phase de négociation est destinée à la clarification des offres et à permettre aux candidats de les améliorer.

Date limite de dépôts des candidatures : le vendredi 17 Novembre 2023 à 12h00

Date d'envoi de l'appel à candidature à la publication : Mercredi 13 Septembre 2023

AUTRES RENSEIGNEMENTS :

Publicité :

Site Internet de la commune

Sites partenaires de la commune

Panneaux d'information communaux

Date de parution du présent avis sur le site de la Commune :

Mercredi 13 Septembre 2023

Modalité de remise des offres :

Toutes les pièces du dossier de candidature seront rédigées en langue française ou traduites et les certificats délivrés dans une langue étrangère doivent faire l'objet d'une traduction assermentée en langue française.

Les offres devront être transmises dans une enveloppe cachetée portant la mention suivante :

**« Candidature pour l'occupation temporaire du domaine public –
Snack-Bar - NE PAS OUVRIR ».**

A handwritten signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAYOR OF BREMONT-LAURIERE' and 'Charente-Maritime'.